Cinquantième année. - N ° 43 A 2 mars 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 886

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG

Ventes et cessions

524 682 887 RCS Cherbourg.
HANDI PRINT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 260, rue des Noisetiers, Tourlaville, 50110 Cherbourg en cotentin.
Date de commencement d'activité : 1er octobre 2016.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion LECAUX NUMERIQUE SAS au capital de 20.000 euros 320 Quartier Le Val - Bâtiment B 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR 538 792 144 RCS CAEN HANDI PRINT SARL au capital de 10.000 euros 260 Rue des Noisetiers - Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN 524 682 887 RCS CHERBOURG Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cherbourg en Cotentin du 15 février 2017, les sociétés Lecaux Numérique et Handi Print ont établi un projet de fusion par absorption de la société Lecaux Numérique par la société Handi Print à qui la société Lecaux Numérique apporterait la totalité de son actif évalué à 433.774 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 300.001 €, soit un apport net de 133.772 €. Pour rémunérer cet apport, la société Handi Print augmentera son capital de 9.000 € par création de 90 parts sociales nouvelles entièrement libérées assorties d'une prime de fusion globale d'un montant de 124.772 € ; cette prime sera inscrite au bilan de la société Handi Print à un compte prime de fusion sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux. Ces parts sociales nouvelles seront attribuées à l'associée unique de la société Lecaux Numérique à raison de 10 parts sociales de la société Handi Print pour 9 actions de la société Lecaux Numérique. Toutes les opérations effectuées par la société Lecaux Numérique depuis le 1er octobre 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par la société Handi Print au jour de la réalisation définitive de la fusion. Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La société Lecaux Numérique sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Cherbourg le 22 février 2017. Pour avis,.